

**COMITE D'ENTREPRISE
ŒUVRE NORMANDE DES MERES
Avenue de Buchholz
76380 CANTELEU
Tél/Fax : 02 35 36 21 28**

PERMANENCES			
CANTELEU	ROUEN (CAUCD)	DIEPPE	YERVILLE
2^{ème} lundi du mois De 14h30 à 16h30	2^{ème} lundi du mois De 14h30 à 16h	Voir affichage	2^{ème} jeudi du mois De 16h à 17h

**Procès-verbal n° 259
15 janvier 2018**

Représentant de l'association : Eric BOUFLET, Directeur Général

Élues du Comité d'Entreprise présents : Françoise BURNY, Angelina GESTEAU, Patricia FOLLIOU, Christine MENARD, Delphine LANCIOT, Valérie LENORMAND, Laurence TRANCHARD.

Prise de notes : Laurence TRANCHARD, Delphine LANCIOT

ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation PV du CE n°258
- 2/ Echanges sur l'hébergement des MNA
- 3/ Réorganisation du Centre Parental
- 4/ Réorganisation de la crèche
- 5/ Redéploiement des salariés
- 6/ Mouvement du personnel
- 7/ Positionnement de l'ONM quant à la circulaire Collomb

1/ VALIDATION PV N°256

Le PV n°258 de la réunion exceptionnelle CE du mois de décembre 2017 est validé à l'unanimité.

2/ ECHANGES SUR L'HEBERGEMENT DES MNA

Présentation du Projet MNA rectifié (sans retour officiel du Département à ce jour) :

Le Département impose à l'ONM que le groupe 2 (charges de personnel) ne dépasse pas 45% du budget total du projet.

Il impose également d'augmenter le montant du forfait journalier de 5 à 8 € ainsi qu'une enveloppe de 54 € par mois pour la vêtue.

L'ONM devra trouver 16 logements en diffus sur l'agglomération rouennaise pour l'accueil de 47 mineurs isolés, avec un taux d'occupation à 95 %.

Les bureaux professionnels seront situés dans les locaux actuels du Centre Parental jusqu'au déménagement de celui-ci.

L'équipe sera composée de 5 ETP travailleurs sociaux, 1 ETP chef de service, 0.65 secrétariat, 0.30 psychologue, 0.20 directeur.

Le service entretien et maitresse de maison sera mutualisé avec le Centre Parental. Il n'y aura pas de personnel de nuit.

Eric BOUFLET pense que la contrainte financière étant énorme il existe peu d'espace de manœuvre qui permettrait d'augmenter la masse salariale.

Le projet d'établissement sera à construire par le directeur, le chef de service et l'équipe, dans la limite du budget.

Débat important entre les élus et la direction, beaucoup de questions sans réponse.

Aussi, pour les élus, la mise en place de l'accueil de 47 mineurs par redéploiement ne permettra pas une prise en charge à la hauteur de besoins de ce public spécifique.

Avant d'émettre un avis, les élus demandent une actualisation du projet au regard des moyens alloués, précisant les organisations de travail pour chaque catégorie professionnelle.

Les élus donneront un avis au prochain comité d'entreprise, après étude d'un écrit actualisé.

3/ REORGANISATION DU CENTRE PARENTAL

Le Centre Parental réorganisé et la mise en place du service MNA devra se faire sur la base du budget actuel du Centre Parental (sans la baisse de 30 %), soit à moyens constants.

La baisse de 30 % de l'activité s'échelonne jusqu'au 1^{er} juillet 2018.

L'ONM a défendu la nécessité de maintenir 18 familles en internat (contre 12 pour le Département), et 17 familles en logement diffus (contre 23 pour le Département).

Le Département n'a pas encore validé la proposition de l'ONM.

Le projet pédagogique est à re-questionner et notamment l'accompagnement en logement diffus.

4/ REORGANISATION DE LA CRECHE

Suite à la baisse d'activité du Centre Parental, les salariés de la crèche sont inquiets de l'impact d'activité. Il y a déjà beaucoup d'absentéisme du côté des enfants.

S'ajoute la question des emplois aidés qui vont être supprimés.

Actuellement, il y a 30 enfants du Centre Parental qui fréquentent la crèche. Eric BOUFLET rappelle qu'il y a encore des refus d'enfants cantiliens parce qu'il y a des places réservées au Centre Parental.

Les élus souhaitent qu'une étude (chiffres) plus précise soit faite afin de voir l'incidence réelle de la baisse d'activité du Centre Parental sur le taux de fréquentation.

5/ REDEPLOIEMENT DES SALARIES

Vendredi 12 janvier 2018, il y a eu une réunion avec le personnel du Centre Parental, Eric BOUFLET et Jean-François BERLAND.

Eric BOUFLET a réaffirmé que le CA et la direction générale seront attentifs à ce que des salariés qui seraient redéployés puissent conserver leurs conditions de rémunération (prime d'internat, de contraintes, et week-end...). Le budget MNA a été fait dans ce sens.

Le service MNA fonctionnera uniquement par redéploiement de personnel.

Certains professionnels devront faire évoluer leur projet professionnel (poste de nuit vers poste de jour).

Eric BOUFLET va faire un courrier pour demander à l'ensemble des salariés de l'ONM qui serait intéressés pour travailler sur l'hébergement des MNA.

Les salariés du Centre Parental seront prioritaires dans leur choix.

6/ MOUVEMENT DU PERSONNEL

La période de fin d'année a été compliquée en termes d'arrêts maladie (épidémie de grippe...).

Il n'y a eu un seul candidat suite aux 2 appels à candidatures de directeurs. Il n'y aura donc pas d'embauche par défaut.

Eric BOUFLET a recontacté les candidats chef de service que Joseph Debattista avait reçu il y a 6 mois, et envisage que ce recrutement se fasse en CDI.

Sur le Pôle de Rouen, un licenciement d'un salarié a été fait la semaine dernière pour faute lourde.

Il y a eu une démission et deux fins de période d'essai au sein de l'établissement BF Skinner. Il y a donc 3 appels à candidatures de moniteurs éducateurs sur ce service.

Une personne a été recrutée pour le poste vacant du Bouvreuil. Elle libère un poste de temps plein au sein du SAO du Carrefour des Solidarités.

7/ POSITIONNEMENT DE L'ONM QUANT A LA CIRCULAIRE DU 12 DECEMBRE

Eric BOUFLET a eu un rendez-vous avec la Préfète Madame BUCCIO le 28 décembre 2017. La Préfète a demandé la position de chaque association quant à la mise en œuvre de la circulaire du 12 décembre. Cette circulaire prévoit qu'une équipe composée de représentants de l'OFII, de la Préfecture et de la DDCS devrait rencontrer toute personne en demande d'asile, déboutée de la demande d'asile et toute personne qui est en recours.

Eric BOUFLET a renvoyé ce positionnement vers le conseil d'administration de l'ONM et ainsi différé sa réponse.

Mercredi 16 janvier 2018 aura lieu un bureau élargi de la Fédération des associations à Caen. Eric BOUFLET y sera présent.

Le CA de l'ONM s'appuie sur la position des fédérations du social qui refusent cette intervention policière.

Les associations et fédérations ont déposé deux référés auprès du Conseil de l'Etat.

Ces recours sont très importants bien qu'ayant une chance d'aboutir très mince.

L'inquiétude est donc grande quant au droit des usagers mais aussi quant à l'avenir des CHRS.

Des salariés de l'ONM ont interpellé par courrier le CA sur cette question. Ils ont ainsi tenu à exprimer leur refus de collaborer au tri et à la précarisation des personnes, en réaffirmant le partage de valeurs avec celles défendues par la charte de l'ONM.

Eric BOUFLET précise que l'ONM n'est pas en opposition avec ce qui est exprimé dans ce courrier.

L'ONM compte sur la solidarité inter-associative pour faire face à la demande du gouvernement, car une position isolée ne serait pas tenable.

ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN COMITE D'ENTREPRISE DU 12 FEVRIER 2018

- Consultation CE sur le projet MNA
- Réorganisation du Centre Parental
- Transmission rapport social ONM 2017
- Bilan final formations 2017
- Bilan moral et financier CE

Eric BOUFLET

Directeur Général

Laurence TRANCHARD

Secrétaire du C.E